

# Régions industrielles et politiques de lutte contre le changement climatique

## **SILÉSIE (Pologne)**

Préparé pour :

ETUC



Élaboré par :

S.partner / Syndex Group



Date : Décembre 2015

# Chapitre 1 : La Silésie

## **La Silésie : moteur de l'industrie polonaise**

La voïvodie de Silésie, ou province de Silésie, est située dans le sud de la Pologne, dans la région historique de Haute-Silésie. Katowice en est le chef-lieu. Elle a été créée le 1<sup>er</sup> janvier 1999 à partir des anciennes voïvodies de Katowice, Czestochowa et Bielsko-Biala, à la suite d'une série de réformes administratives locales adoptées en 1998.

La Silésie est la région la plus densément peuplée du pays – environ 379 habitants par kilomètre carré, soit trois fois plus que la moyenne nationale. Fin décembre 2014, la population de la province s'élevait à 4,6 millions d'habitants. Elle est la région la plus industrialisée et la plus urbanisée du pays : 78 % de sa population vit dans des villes. Son degré d'industrialisation élevé en fait l'une des régions les moins touchées par le chômage (8,6 % fin juillet 2015).

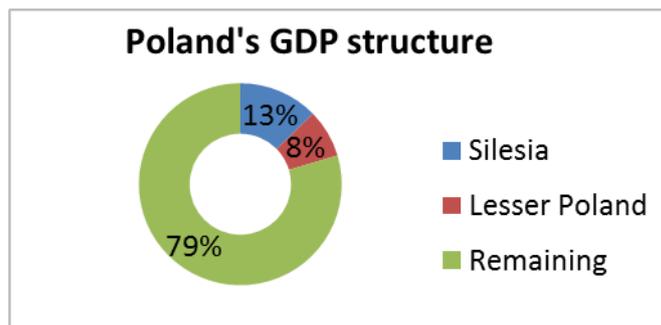
La Silésie génère 12,7 % du produit intérieur brut du pays (207 milliards de zlotys en 2013, soit plus de 50 milliards d'euros), juste derrière la Mazovie (chef-lieu : Varsovie). En termes de production écoulée, la Silésie occupe la première place du classement (celle-ci représentait 17,1 % du total national en 2012). L'industrie emploie près d'un demi-million de personnes, dépassant ainsi toutes les autres régions du pays.

À elles deux, la Silésie et la Petite-Pologne occidentale (chef-lieu : Cracovie) forment une région stratégique sur le plan industriel. Au total, 26 mines de charbon, 31 centrales électriques (de plus de 6W), et 10 % des aciéries et des unités de traitement métallurgique sont situées dans la région. Le secteur automobile représente lui aussi une part importante de l'économie locale : les usines d'assemblage de Fiat et de General Motors, ainsi de que nombreux fournisseurs, sont implantés dans cette partie du pays – 51 entreprises automobiles opèrent dans la zone économique spéciale de Katowice.

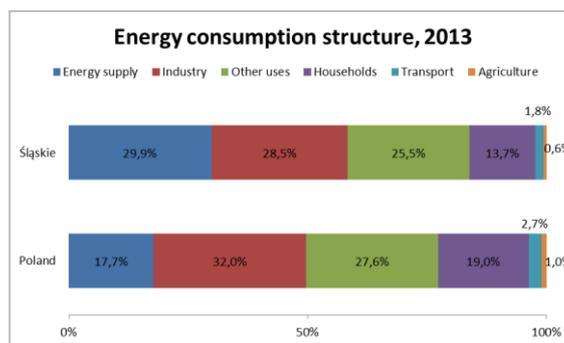
Quatre sociétés minières spécialisées dans l'exploitation du charbon sont installées en Silésie et en Petite-Pologne occidentale : Kompania Weglowa, Katowicki Holding Weglowy, Jastrzebska Spolka Weglowa et Tauron Wydobycie. Ensemble, ces quatre entreprises emploient près de 90 000 personnes et produisent 57 millions de tonnes de charbon noir, ce qui représente plus de 80 % de la production nationale. Elles sont les principaux fournisseurs du secteur énergétique polonais, dont la moitié de l'électricité est produite à partir de charbon noir.

De nombreuses entreprises restent étroitement liées à ces quatre grands producteurs, dont des fabricants d'équipements miniers et des usines métallurgiques de la région.

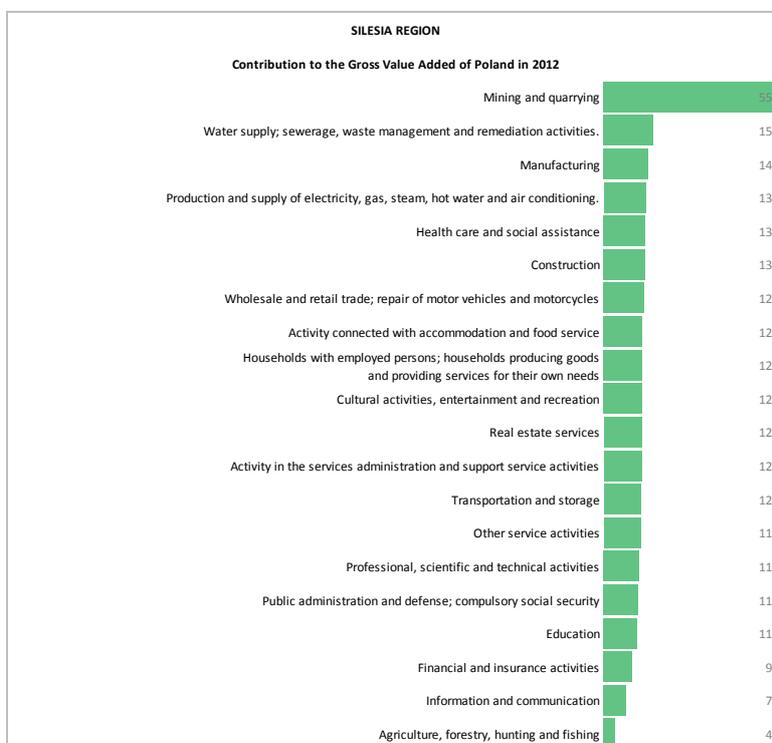
### **La part de la Silésie dans le PIB total**



### Consommation énergétique par secteur : Pologne c/ Silésie



### Contribution de la Silésie à la valeur ajoutée brute de la Pologne par secteur

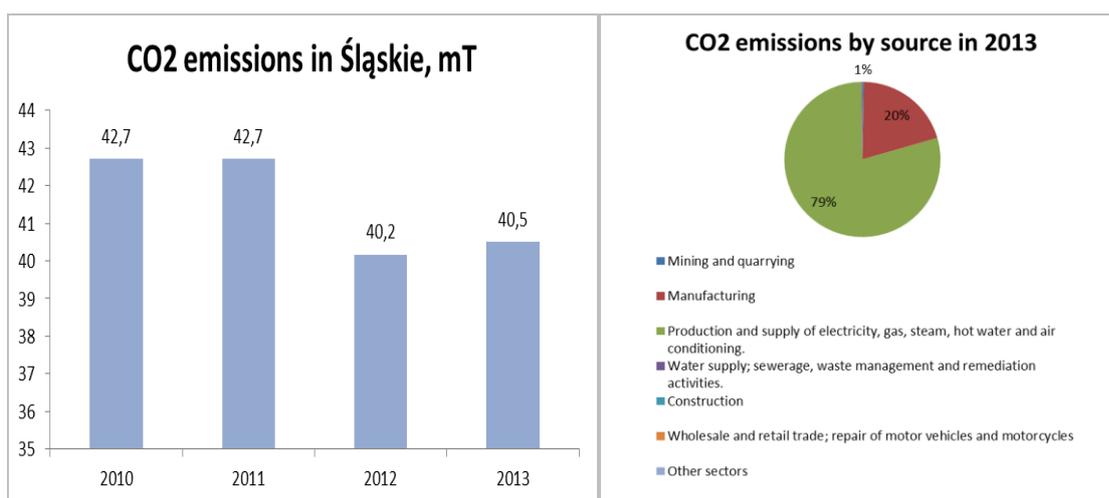
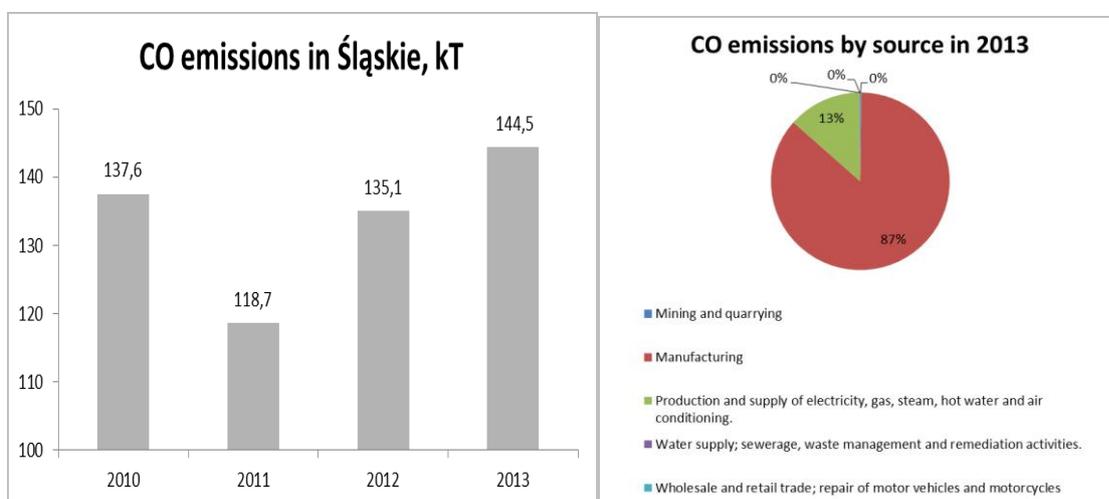
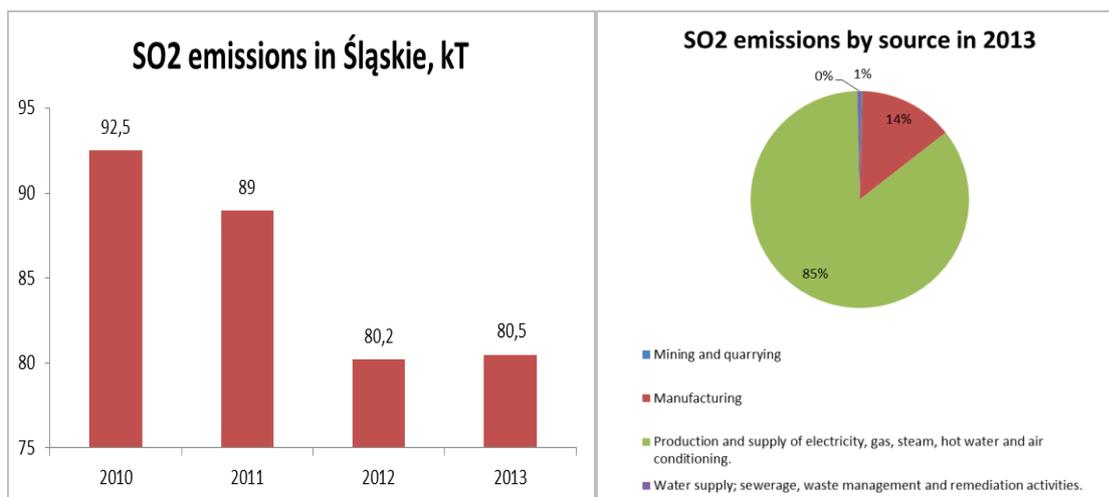


## Émissions de polluants gazeux par voïvodie

Gaseous pollutants emission from plants of significant nuisance to air quality by regions in 2013

Regions	Grand Total	Of which							
		SO2			Nox			CO	CO2
		Total	From combustion of fuel	From technological processes	Total	From combustion of fuel	From technological processes		
		In thousand tonnes							
<b>POLAND</b>	237492,0	4269,0	401,4	26,5	343,9	164,6	3934,0	329,0	215591,3
Łódzkie	42 960,8	72,3	71,9	0,4	51,4	48,4	3,0	21,5	42 814,1
Śląskie	41 222,5	80,5	71,8	8,7	57,3	49,5	7,8	144,5	40 508,0
Mazowieckie	28 654,9	78,1	74,8	3,3	40,8	39,8	1,0	18,7	28 508,4
Wielkopolskie	17 169,4	31,6	30,8	0,8	25,0	23,1	1,9	7,1	17 089,7
Dolnośląskie	15 286,4	38,0	32,9	5,1	16,3	15,0	1,3	7,1	15 222,8
Opolskie	12 207,9	11,2	10,1	1,1	19,1	15,0	4,1	25,3	12 148,1
Świętokrzyskie	11 523,6	10,6	8,0	2,6	17,0	12,0	5,0	41,2	11 453,6
Małopolskie	11 001,2	29,9	29,1	0,8	20,4	14,5	5,9	12,2	10 892,7
Zachodniopomorskie	9 444,5	14,3	13,3	1,0	13,4	12,8	4,6	2,6	9 432,4
Kujawsko-Pomorskie	7 938,9	19,3	18,8	0,5	12,8	9,6	3,2	12,6	7 887,0
Pomorskie	6 511,6	13,4	13,3	0,1	9,0	8,3	0,7	5,4	6 482,5
Lubelskie	4 729,2	10,0	9,9	0,1	7,6	4,6	3,0	5,2	4 703,1
Podkarpackie	3 244,4	9,2	8,9	0,3	5,9	4,5	1,4	3,4	3 224,6
Lubuskie	2 009,5	2,3	1,6	0,7	2,4	2,2	0,2	17,6	1 985,8
Podlaskie	1 975,0	2,5	2,5	0,0	3,1	2,9	0,2	3,1	1 965,2
Warmińsko-Mazurskie	1 592,2	3,9	3,9	0,0	2,4	2,3	0,1	2,3	1 583,3

## Émissions de polluants gazeux par secteur en Silésie



## Chapitre 2 : politiques et stratégies nationales et régionales

### A/ Niveau national

#### **Approche horizontale limitée de la Pologne**

La Pologne est une grande nation industrielle qui possède de nombreux atouts. Cependant, tout comme la plupart des pays européens, elle est confrontée à la disparition d'une partie de son industrie et, plus particulièrement, d'une partie de ses industries nationales. Bien que l'afflux massif d'investissements étrangers, consentis en majorité par des entreprises à la recherche d'une main-d'œuvre bon marché, ait réussi à ralentir ce phénomène, il ne garantit en rien l'avenir du secteur vu le retard technologique qu'accusent les installations locales. Face à cette situation, les autorités polonaises continuent de jouer la carte de l'attractivité (plutôt que de la compétitivité) en offrant des avantages sociaux et fiscaux financés en grande partie par des fonds européens et accordent ainsi une place centrale aux investissements étrangers directs. Les politiques horizontales continuent de dominer et empêchent l'émergence d'une véritable politique industrielle. Les organisations syndicales polonaises ont dénoncé cette lacune et fait de la mise en place d'une politique industrielle l'un des axes majeurs de leurs exigences, propositions et actions.

#### **Les politiques industrielles à nouveau à l'ordre du jour suite à la crise de 2008**

Force est de constater que la crise a poussé la Pologne, tout comme le reste de l'Europe, à remettre l'industrie à l'ordre du jour. Le ressort dont fait preuve l'Allemagne a joué un rôle majeur dans cette évolution. Toutefois, le discours politique polonais est encore loin de faire de la réindustrialisation, et plus spécifiquement du développement de l'industrie traditionnelle, un objectif central. Depuis l'abandon de la « Stratégie 2030<sup>1</sup> » – laquelle ambitionnait de faire de la Pologne l'un des marchés industriels les plus innovants, notamment dans le secteur de la nanotechnologie –, le seul document de référence qui subsiste date de 2007 et concerne la mise en place d'une politique horizontale essentiellement basée sur la compétitivité des coûts et les zones économiques spéciales (zones franches). Ce document, établi par le ministère de l'Économie, rappelle l'importance vitale d'« *une approche horizontale de la politique industrielle destinée à améliorer la compétitivité internationale des acteurs industriels polonais, en mettant en œuvre des politiques gouvernementales intégrées qui favorisent le développement durable. Cet objectif pourra être atteint en instaurant un environnement propice à la compétitivité des entreprises, autrement dit en créant un climat et des conditions institutionnelles, juridiques et financières qui contribueront à sa réalisation. Les mesures horizontales mises en œuvre doivent créer des conditions favorables à :*

- *une augmentation de la compétitivité des produits, au niveau national, européen et mondial, en particulier via le développement de l'innovation ;*
- *une hausse de la productivité ;*
- *une hausse de l'emploi ;*
- *une meilleure cohésion sociale ;*
- *une limitation de la pression sur l'équilibre environnemental ».*

---

<sup>1</sup> Polska 2030. Trzecia fala nowoczesności. Długookresowa Strategia Rozwoju Kraju. <https://mac.gov.pl/files/wp-content/uploads/2013/02/Strategia-DSRK-PL2030-RM.pdf>

La stratégie de la Pologne en matière d'innovation est définie dans un document adopté par le ministère de l'Économie en août 2010 et réévalué en 2013. Intitulé « Cadre stratégique pour l'innovation et l'efficacité économique<sup>2</sup> », ce document, qui décrit un cadre général plus qu'un véritable plan d'action, souligne que la compétitivité nationale basée sur des coûts salariaux peu élevés et un accès aux matières premières est à présent mise à mal par une concurrence croissante de la part des pays du BRIC (Brésil, Russie, Inde et Chine). Il fixe l'objectif suivant : concentrer tous les efforts sur l'exploitation maximale des capacités de production polonaises et sur l'« *augmentation de l'innovation, en d'autres termes sur l'amélioration de la productivité du travail et du capital à travers la recherche de solutions techniques et technologiques* ». Il souligne l'importance d'une politique industrielle, critique la vision à court terme qui caractérise habituellement les politiques publiques et accorde davantage d'importance à la planification à long terme. Sur le plan opérationnel, il propose de tirer profit du capital humain, d'une meilleure efficacité énergétique<sup>3</sup> et d'un dialogue entre les partenaires sociaux actifs au niveau de la branche professionnelle et du secteur industriel. Cependant, la stratégie formulée dans ce document repose elle aussi sur une approche horizontale caractérisée par quatre principes fondamentaux :

- *la création de connaissances ;*
- *la coopération ;*
- *l'utilisation efficace des ressources naturelles ;*
- *la gestion stratégique.*

### **Le rôle clé des syndicats dans l'élaboration d'une politique industrielle**

Les syndicats polonais jouent un rôle clé dans la politique industrielle nationale depuis le tout début de la période instaurée par le changement de régime. L'influence qu'ils exercent à ce niveau date même d'avant 1989, puisque les nombreuses réformes adoptées depuis 1980 l'ont été en réponse aux activités de la Solidarnosc. Ils ont plus particulièrement joué ce rôle au sein des commissions tripartites sectorielles (acier, ciment, mines, verre, chimie, industrie légère, etc.) qui surveillaient les privatisations, ainsi que les programmes de restructuration majeurs tels que celui de l'industrie de l'acier. Face à la crise, les partenaires sociaux ont réagi de différentes manières. Dans plusieurs régions, des **comités anti-crise** ont été fondés afin d'évaluer l'impact de la crise sur les entreprises locales et de pouvoir répondre aux urgences au cas par cas. Autre point au cœur des discussions menées au niveau régional : l'utilisation des fonds européens gérés par les régions et la révision de certaines priorités afin de tenir compte de la hausse de l'emploi. Les organisations responsables du dialogue social au niveau régional étaient **les commissions régionales pour le dialogue social** (WKDS).

### **La défense de l'emploi industriel au cœur de la stratégie de la Solidarnosc**

---

<sup>2</sup> Założenia do Strategii Innowacyjności i Efektywności Gospodarki <http://bip.mg.gov.pl/files/upload/11380/zalozenia.pdf> , Strategia Innowacyjności i Efektywności Gospodarki [http://www.wrpo.wielkopolskie.pl/attachments/article/2812/strategia%20innowacyjnosci%20i%20efektywnosci%20gospodarki%20\\_dynamiczna%20polska%202020\\_.pdf](http://www.wrpo.wielkopolskie.pl/attachments/article/2812/strategia%20innowacyjnosci%20i%20efektywnosci%20gospodarki%20_dynamiczna%20polska%202020_.pdf)

<sup>3</sup> La stratégie visant à garantir l'efficacité énergétique de la Pologne et à en faire une économie à faibles émissions de carbone est définie dans un document adopté par le ministère de l'Économie en août 2011 et intitulé « Cadre du programme national destiné à l'instauration d'une économie à faibles émissions de carbone ».

La crise de 2008 a replacé la question de la défense de l'emploi industriel au cœur de la stratégie des organisations syndicales. Principaux partisans de la réindustrialisation, elles en ont fait un enjeu central depuis 2009 et défendent une stratégie visant à renforcer l'industrie polonaise, et pas uniquement l'industrie en Pologne. Les syndicats exigent que les investissements étrangers s'accompagnent d'un transfert de technologies et plaident en faveur d'un investissement dans les compétences des collaborateurs, de la protection des emplois industriels existants et du contrôle social.

### **Programme de la Solidarnosc « Politique industrielle : une garantie pour l'emploi »**

En 2011, la Solidarnosc a publié un rapport intitulé « Politique industrielle : une garantie pour l'emploi<sup>4</sup> », dans lequel elle dressait un état des lieux de l'industrie polonaise et proposait un cadre d'intervention basé sur les piliers suivants :

#### **Les piliers de « Politique industrielle : une garantie pour l'emploi » :**

- *la défense des emplois existants et la recherche d'alternatives avant toute restructuration ;*
- *la promotion de l'industrie traditionnelle existante en tant que base pour l'innovation technologique ;*
- *l'obligation de transférer les technologies dans le cadre des investissements étrangers et de marchés publics stratégiques ;*
- *la valorisation des compétences collectives des collaborateurs des sites industriels ;*
- *le contrôle et l'anticipation des restructurations potentielles ;*
- *la valorisation des ressources naturelles polonaises (en particulier le charbon) ;*
- *la promotion du dialogue social et du contrôle des salaires en tant que source de compétitivité et d'adaptabilité.*

### **Anticiper le changement**

Le rapport prônait l'utilisation généralisée d'audits des compétences collectives et du *curriculum vitae* sur les sites industriels afin de pouvoir anticiper les risques que pourraient poser les restructurations. Cette recommandation repose sur l'idée qu'il est plus facile et moins coûteux d'éviter la suppression d'un emploi industriel que d'en créer un nouveau. La mise en avant des compétences des collaborateurs place donc l'emploi au cœur de la politique industrielle et répond ainsi à la question soulevée par le document « Cadre stratégique pour l'innovation et l'efficacité économique » au sujet de l'utilisation optimale des ressources.

### **Renforcement de la démocratie sociale**

Le congrès d'octobre 2014 de la Solidarnosc a approuvé les orientations stratégiques de la commission en adoptant une résolution sur la politique industrielle, dont la première phrase stipule que « *le développement de l'économie polonaise doit reposer sur son industrie* ». Aux propositions formulées dans le rapport de 2011, en particulier la réalisation d'un audit portant sur les

---

<sup>4</sup> Polityka przemysłowa gwarantem zatrudnienia, rapport réalisé par S.Partner en 2011 et adopté par la Commission Nationale de Solidarność

compétences des collaborateurs des sites industriels et l'élaboration d'un curriculum vitae, le syndicat a ajouté des exigences en matière d'information et de consultation, notamment afin de pouvoir renforcer le contrôle social au sein des entreprises. À l'heure actuelle, le plus difficile pour la Solidarnosc est de transformer les grands axes de son programme en une proposition de loi parlementaire.

La politique industrielle est de toute évidence une priorité majeure : elle comptait d'ailleurs parmi les principaux sujets abordés lors des débats organisés par les trois grandes organisations syndicales du pays (Solidarnosc, OPZZ, FZZ) lors des grandes manifestations menées à l'automne 2013 contre la réforme des pensions.

## b/ Niveau régional

### **L'implication des organisations syndicales dans la gouvernance de la stratégie industrielle « bas carbone ».**

Il convient de souligner qu'il n'existe aucun organisme de consultation et de gouvernance spécialement dédié aux questions liées à une politique industrielle et « bas carbone » en Silésie. Cependant, les syndicats jouent un rôle dans la gouvernance de la politique industrielle à travers leur participation au sein des comités de surveillance des programmes européens financés par le FSE et le FEDER, dans la mesure où certains de ces programmes peuvent être directement liés aux projets « bas carbone ».

Les organisations syndicales participent aux activités des organismes suivants :

- Le sous-comité de surveillance des programmes européens financés par le FSE
- Le sous-comité de surveillance des programmes européens financés par le FEDER

Ils participent également aux activités des instances de dialogue social suivantes :

- La commission régionale pour le dialogue social
- Le conseil régional pour l'emploi
- Le forum territorial régional de la région de Silésie

### **Les protestations des mineurs fin 2014 et le rôle fondamental de la Solidarnosc dans la promotion de la politique industrielle de la Silésie : la genèse du programme « Silésie 2.0 »**

La fin de l'année 2014 et le début de l'année 2015 ont été des périodes difficiles pour l'industrie charbonnière polonaise. Plusieurs des principales mines de charbon de pays – situées en Silésie – ont été confrontées à des difficultés financières et se sont retrouvées au bord de la faillite. La situation était particulièrement dramatique. Sans une restructuration stratégique et un important soutien financier en provenance de réserves économiques externes, une série de fermetures allait inévitablement toucher le secteur polonais du charbon dans le courant des prochains mois. Celles-ci entraîneraient alors un pic de chômage soudain dans une région où la majorité des habitants travaillent dans les mines ou font partie de la famille d'un mineur, un déséquilibre sur le marché de l'énergie et l'effondrement de l'une des principales branches de l'industrie nationale. Dans ce contexte, les mineurs de la région de Silésie ont entamé une vague de **protestations** fin 2014. Le 17 janvier 2015, celle-ci a débouché sur un accord entre les représentants du gouvernement et le comité de grève et de protestation inter-usines, lequel prévoyait l'élaboration d'un programme de réindustrialisation destiné aux régions de Silésie et de Petite-Pologne, avec la participation des partenaires sociaux et des autorités locales par le biais d'une équipe nommée par le gouvernement.

#### **« Pas de programme pour la Silésie sans son peuple »**

Dans la mesure où aucune stratégie n'avait encore été proposée en mars 2015, la Solidarnosc a instamment prié le gouvernement d'accélérer la mise en place de ce programme et a critiqué l'absence de véritable consultation, affirmant qu'il ne pourrait y avoir de programme pour la Silésie

sans son peuple. Le programme « Silésie 2.0 » a finalement été présenté trois mois plus tard, sans qu'aucune des organisations syndicales polonaises n'ait été consultée au cours de cette période.

### **Le programme « Silésie 2.0 »**

En juin 2015, à l'occasion de sa toute première session organisée en dehors de Varsovie, le gouvernement polonais – actuellement dirigé par la « Plateforme civique » – a approuvé un plan de plusieurs milliards d'euros destiné à stimuler l'activité industrielle et le marché de l'emploi de la région de Haute-Silésie. Le programme de soutien de l'industrie est en réalité destiné à la Silésie et à la province de Malopolska en Petite-Pologne. Le programme « Silésie 2.0 » se concentre sur un éventail complet d'activités visant à soutenir le développement de ces régions. Cet ensemble de solutions a pour objectif d'améliorer la compétitivité globale des entreprises à forte consommation d'énergie, de réduire la charge que représentent pour elles les coûts de financement de sources d'énergie renouvelable et de les exempter des droits d'accises sur l'énergie. Il recommande notamment d'accorder des exemptions fiscales aux industries qui utilisent du charbon et d'octroyer des prêts qui permettront de moderniser les centrales électriques à charbon ukrainiennes et d'augmenter ainsi la demande en charbon polonais. Il prévoit également des financements destinés au développement de technologies permettant de transformer le charbon en gaz et de réduire les émissions de carbone, d'une part, et au développement de l'infrastructure routière et ferroviaire, d'autre part. Un projet de programme baptisé E-KUMULATOR a été élaboré et a pour objectif de soutenir une économie caractérisée par de faibles émissions de carbone et une utilisation efficace de ses ressources. L'une des solutions prévoit également le développement de l'infrastructure routière (construction des voies rapides S1 et S69, l'autoroute A1 Pyrzowice-Częstochowa et Częstochowa-Tuszyn) et des gares ferroviaires. Le siège central de PKP CARGO – le premier transporteur de fret ferroviaire de Pologne – déménagera à Katowice. Ce programme, d'une valeur approximative de 25 milliards de zlotys polonais – soit environ 6 milliards d'euros –, sera financé par l'Union européenne ainsi que le gouvernement national et les autorités locales.

#### **Les six piliers du programme « Silésie 2.0 » :**

- augmentation de la compétitivité économique de la Silésie et de la Petite-Pologne occidentale ;
- investissements potentiels dans la région ;
- mise en œuvre d'une économie à faible émission de carbone et efficace sur le plan énergétique ;
- recyclage de la main-d'œuvre ;
- intégration des fonctions des villes de la Haute-Silésie ;
- cadre légal et planification de la mise en œuvre du programme.

### **Un geste politique ?**

Le programme pour la Silésie – tout comme la visite du gouvernement polonais à Katowice – est toutefois considéré par de nombreuses parties prenantes, dont la Solidarnosc, comme une étape de la campagne menée par l'équipe au pouvoir à l'approche des élections parlementaires automnales, où le parti d'opposition (« Droit et Justice », qui prône une réglementation climatique moins stricte

afin de préserver l'industrie charbonnière polonaise) est actuellement donné favori. Basée à Katowice, la Solidarnosc critique virulemment le manque total de concertation avec les organisations syndicales – aucun syndicat ne participera au comité chargé du contrôle du programme Silésie 2.0 –, ainsi que le « recyclage » de bon nombre d'idées, en particulier en ce qui concerne le développement des infrastructures (l'autoroute A1 aurait par exemple déjà dû être construite en 2012). La Solidarnosc a également affirmé que le programme comprenait certaines mesures spécifiques qui avaient déjà été proposées par le syndicat, plus particulièrement en matière de taxation des entreprises.

## Chapitre 3 : point de vue des acteurs locaux

Dans ce chapitre, nous nous penchons en détail sur les points de vue des acteurs locaux, tels qu'ils ont été exprimés lors d'une série d'entretiens. À ce jour, les personnes suivantes ont été entendues :

- Dominik Kolorz, directeur de la NSZZ Solidarność pour la région de Silésie, syndicaliste (a travaillé dans l'industrie minière)
- Grzegorz Trefon, représentant du FZZ (syndicat) en Silésie, syndicaliste (a travaillé dans l'industrie minière)
- Marek Zychla, président de la fédération patronale « Lewiatan » en Silésie
- Adam Gawęda, député régional de Silésie, conseiller de la voïvodie de Silésie, vice-président du comité pour l'économie et l'innovation (a travaillé dans l'industrie minière)
- Stefan Dzienniak, fédération polonaise de l'acier, président du conseil de direction (a travaillé dans l'industrie sidérurgique)
- Roman Trzaskalik, président du parc des sciences et de la technologie d'Euro-Centrum à Katowice (Silésie)
- Jan Brzóska, Politechnika Śląska, vice-doyen responsable des sciences et de la coopération internationale à l'université technique de Silésie.

### **La durabilité de l'emploi industriel au cœur des préoccupations syndicales**

La durabilité de l'emploi industriel en Silésie – en particulier dans les secteurs à forte consommation d'énergie, comme celui de l'exploitation minière du charbon et de la transformation de l'acier – reste la préoccupation première de tous les syndicalistes interrogés, quelle que soit la composition du bouquet énergétique qui se dessinera sous l'effet du paquet sur le climat, lequel vise, d'ici 2030, une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 40 % par rapport au niveau de 1990. Le nombre d'emplois directs dans le secteur de l'industrie minière est passé de 400 000 à la fin des années 90 à environ 100 000 à l'heure actuelle. Du point de vue des syndicats, les divergences politiques au sujet du paquet sur le climat ne devraient pas porter préjudice à la protection de l'emploi ni même au développement potentiel de l'emploi industriel local à l'avenir.

### **« Du carbone plus propre pour de l'air plus propre »**

Pour les représentants des syndicats interviewés, le passage aux énergies non carbonées constitue toujours une menace directe pour la stabilité de l'emploi au sein de l'industrie charbonnière polonaise. Durant les interviews, nous avons toutefois noté une certaine sensibilité envers les enjeux liés à une industrie respectueuse de l'environnement – bien que certains syndicalistes fassent preuve de scepticisme vis-à-vis du réchauffement climatique. Tout le monde semble convaincu de la nécessité de respirer un air plus sain en Silésie, mais n'est pas persuadé pour autant qu'il faille abandonner les énergies carbonées et modifier radicalement le futur bouquet énergétique de la Pologne. (*« Nous ne voulons pas abandonner les énergies carbonées, mais nous souhaitons respirer un air sain »*). Interrogés au sujet des bonnes pratiques du secteur, les répondants ont souvent évoqué des solutions permettant de réduire la pollution liée aux émissions de carbone, comme la

gazéification du charbon au sein de Grupa Azoty S.A. ou de la mine de Wieczorek (qui font partie du programme « Silésie 2.0 »). Un projet de centrale électrique basée sur la gazéification du charbon a également été cité et est à l'étude à Kedzierzyn-Kozle (voir ci-dessous).

**Le complexe chimique et électrique zéro émission de Kędzierzyn** est un projet qui serait mené à Kedzierzyn-Kozle et qui combinerait la génération d'électricité et de chaleur, la fabrication de produits chimiques ainsi que la capture et le stockage du carbone. Le projet a été proposé par le consortium de fabricants de produits chimiques Zakłady Azotowe Kedzierzyn et le producteur d'électricité Poludniowy Koncern Energetyczny. La centrale est censée produire du gaz via la gazéification du charbon à l'état solide. Ce gaz permettrait de générer de l'électricité et de la chaleur ou de produire des produits chimiques. La centrale captera le dioxyde de carbone produit (CO<sub>2</sub>), qui sera stocké dans des réservoirs géologiques naturels ou utilisé comme matière première pour la fabrication de combustibles synthétiques, de fertilisants ou de plastiques.

#### **« Une réduction des émissions, pas juste du carbone »**

Les personnes interrogées ont insisté sur le fait qu'une politique industrielle respectueuse de l'environnement ne devrait pas se concentrer exclusivement sur une approche « bas carbone », mais également prendre en considération les technologies existantes permettant une réduction des émissions (dans leur ensemble) telles que le traitement du méthane, présenté comme une bonne pratique sur le site minier de Knurów (vendu à JSW par Kompania Weglowa) ou de Brzeszcze (où les protestations ont débuté fin 2014). Le traitement du méthane peut être utilisé afin de produire de l'énergie électrique, de la chaleur et du froid. Selon le syndicat OPZZ, seul un tiers du méthane rejeté par l'industrie est actuellement traité en Pologne.

#### **La Silésie a besoin de plus de temps (ou d'argent) pour transformer son bouquet énergétique**

Le calendrier proposé pour la mise en œuvre du paquet sur le climat en Silésie continue de buter sur un certain scepticisme. Toutes les parties prenantes – des syndicats au patronat – estiment que la région a besoin de plus de temps pour parvenir à modifier de manière durable le bouquet énergétique du pays à l'aide de technologies existantes susceptibles d'être mises en œuvre. C'est la raison pour laquelle les syndicats insistent sur la nécessité de garantir la compétitivité des prix à court terme (via des mesures fiscales permettant un meilleur contrôle des coûts énergétiques) et de créer des conditions plus favorables à l'introduction de nouvelles technologies non polluantes dans l'industrie, ce qui exigera certainement un soutien financier continu de la part de l'Union européenne. Ainsi, les coûts liés au projet de centrale électrique zéro émission restent trop élevés aux yeux de la Solidarnosc, qui affirme que la demande de financement a pourtant été envoyée dans le cadre du plan Juncker. Il convient de noter que la centrale nucléaire qui doit être construite en Pologne n'était pas un sujet de discussion majeur parmi les répondants, et n'a été mentionnée que par deux d'entre eux.

## **Le rôle clé des programmes opérationnels régionaux pour la période 2014-2020**

Le rôle fondamental de la région dans l'attribution des fonds consacrés à des projets à faible émission constitue un autre sujet important aux yeux des personnes interrogées. La plupart d'entre elles plaident en faveur d'une meilleure attribution des prochains fonds européens 2014-2020 à travers les programmes opérationnels régionaux. Des mesures devraient être prises afin de permettre aux fonds opérationnels régionaux de donner un élan majeur au développement technologique de la Silésie et de faciliter ainsi la réduction de l'empreinte écologique de son industrie.

### **Anticiper les besoins en compétences, en formation et en recyclage**

Au cours des prochaines années, le suivi des compétences et des besoins en matière de formation constituera un enjeu majeur pour les syndicats, et ce, quelle que soit la composition du futur bouquet énergétique. L'industrie charbonnière est malmenée depuis les années 90, et l'avenir des 100 000 emplois restants dans le secteur demeure incertain. Les personnes interrogées ont insisté sur le fait qu'une meilleure anticipation du changement dans l'industrie serait nécessaire afin de préserver l'emploi de milliers de mineurs, même lorsqu'une réorientation professionnelle s'avère inévitable. Les syndicats reconnaissent que la Silésie a besoin de structures et de politiques de formation adéquates afin de faciliter le recyclage potentiel de milliers de personnes. Certains ont mentionné l'existence de petites structures opérationnelles au sein du parc des technologies de Silésie, lequel a déjà formé des milliers de personnes (dont d'anciens mineurs), en particulier dans le domaine des panneaux solaires et des cheminées au charbon à faible émission pour le secteur du logement. En termes de places, la capacité de ces structures reste toutefois modeste par rapport à l'emploi total que représente l'industrie dans la région.

## **Chapitre 4 : Politique environnementale et Pologne 2014-2020**

Avec 82,5 milliards d'euros pour la période 2014-2020, la Pologne est à nouveau le premier bénéficiaire des fonds européens. Les financements accordés par l'Union seront à présent principalement destinés aux infrastructures et à l'environnement, mais aussi à la recherche, au développement et à l'innovation, afin de porter l'économie polonaise à un plus haut niveau.

### **Infrastructure et environnement & Recherche et développement : les deux piliers**

L'accord de partenariat signé entre la Commission européenne et le gouvernement polonais accorde une attention particulière au pilier « Infrastructure et environnement ». Celui-ci bénéficie de 27,4 milliards d'euros, dont plus de 9,0 milliards seront consacrés à des investissements destinés à favoriser une économie à faible émission de carbone et l'efficacité énergétique par le biais de programmes opérationnels régionaux.

Le second pilier – « Recherche, développement et innovation » – bénéficie lui aussi de généreux financements s'élevant à 13,0 milliards d'euros. Il ciblera les technologies environnementales, en se concentrant sur les secteurs suivants : réduction des déchets,

transport durable, bâtiments écologiques, technologies d'économie d'eau, substitution des matières premières, production d'aliments sains... afin d'augmenter la part du PIB national consacrée à la recherche et au développement et de la faire passer de 0,90 % en 2013 à 1,70 % en 2020.

### **Un accent particulier sur l'efficacité énergétique**

S'agissant des projets destinés à améliorer l'efficacité énergétique, la priorité sera accordée aux domaines de développement suivants :

- production et distribution d'énergie issue de sources renouvelables ;
- efficacité énergétique et utilisation des énergies renouvelables dans les entreprises ;
- efficacité énergétique dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement ;
- mise en œuvre de stratégies « bas carbone » ;
- cogénération à haut rendement.

La grande majorité des projets prioritaires liés à l'efficacité énergétique se rapportent aux bâtiments thermo-publics (modernisation thermique) tels que les écoles, les hôpitaux et les bureaux.

### **Développement de l'expérience dans le domaine des projets environnementaux**

Parallèlement, la Pologne est en train d'adopter un système fiscal et budgétaire « plus vert » et tente d'utiliser plus efficacement les fonds disponibles, notamment par le biais du fonds national pour la protection de l'environnement et de gestion des eaux (NFOSiGW) et de seize fonds régionaux. En 2012, les recettes provenant des taxes environnementales représentaient 2,2 % du PIB et 6,8 % des revenus, alors que les moyennes de l'OCDE sont respectivement de 1,6 % et 5,5 %. L'augmentation des transferts de compétences vertes entre les entreprises polonaises et internationales contribue également à la professionnalisation du secteur de l'environnement dans le pays.

## **Moteurs potentiels de la croissance verte de la Pologne :**

### **Le Plan d'action pour l'efficacité énergétique (EEAP)**

L'EEAP vise à réduire l'intensité énergétique du pays, laquelle dépasse actuellement de 19 % la moyenne des pays européens de l'OCDE. L'industrie polonaise, le secteur du bâtiment et les réseaux de chauffage urbain mobilisent de plus en plus de techniciens et d'ingénieurs spécialisés dans l'efficacité énergétique.

### **La réforme des déchets municipaux**

Les investissements nécessaires à l'amélioration de la gestion de ces déchets sont estimés à 6,0 milliards d'euros par an pour la période 2014-2020. Seuls 80 % de la population bénéficient d'un service d'élimination des déchets et 75 % des déchets sont déversés dans des décharges, contre 45 % en moyenne au sein des pays de l'OCDE.

### **La modernisation de l'industrie du recyclage**

Les taux de recyclage de la Pologne restent très bas et de nombreux dépôts de déchets sont inexploités.

### **La consolidation du secteur de la gestion et du traitement des eaux**

Cette consolidation devrait s'accélérer grâce à la réforme de la loi sur les partenariats public-privé. Dans les zones rurales, seuls 30 % de la population bénéficient d'un raccordement à une usine de traitement des eaux.

### **La modernisation des méthodes de production d'électricité**

Plus de la moitié des centrales ont plus de 30 ans ; 2020 marquera le démantèlement obligatoire de nombreuses centrales au charbon ; de nombreux réseaux de transport et de distribution sont dépassés. L'AIE estime à 195 milliards d'euros l'investissement qui devra être consenti sur la période 2010-2030.

### **Le développement des énergies renouvelables et des smart grids**

En 2013, un dixième de l'électricité du pays était renouvelable, soit moins de la moitié de la moyenne de l'OCDE. La facture d'énergie permet désormais de connecter des micro-réseaux d'énergie renouvelable au réseau principal. Le programme polonais pour la production d'électricité verte soutient des projets de logements résidentiels et collectifs jusqu'en 2022 et prévoit d'accorder au secteur de l'énergie renouvelable une dotation de près de 190,0 millions d'euros.